



INTRODUCTION AU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

MANDAT

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a pour mandat d'examiner les mesures législatives et d'étudier, sur ordre du Sénat, des questions relatives à l'agriculture et aux forêts. Le portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire englobe le département et les agences qui relèvent du ministre de l'Agriculture.

Bien que la plus grande partie des forêts se trouvant sur des terres de la Couronne sont administrées par les provinces, le gouvernement fédéral assume de nombreuses responsabilités liées aux forêts. Celles-ci comprennent la responsabilité fiduciaire auprès des peuples autochtones, responsabilité à l'égard de la protection des espèces en voie de disparition, des oiseaux migrateurs, des eaux navigables, des pêches, de l'évaluation environnementale, de la recherche et du développement technologique dans le domaine forestier, et de la réglementation du commerce, y compris l'exportation des produits forestiers.

HISTORIQUE

Le 16 mai 1986, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts a été scindé en deux comités distincts : le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, et le Comité sénatorial permanent des pêches. Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, ci-après appelé le comité, a été reconstitué le 11 mars 1987.

Au fil des ans, le comité a traité d'un éventail de sujets d'actualité et s'est penché sur diverses crises, tout en entreprenant des études à plus long terme qui, par la profondeur de leurs analyses, ont influé et influent encore sur l'avenir de l'agriculture et de la foresterie. En guise d'exemple, en 1986, le comité a déposé un rapport qui allait devenir l'un des plus distribués et consultés de l'histoire du Sénat. Intitulé *Nos sols dégradés : Le Canada compromet son avenir*, le rapport a contribué à conscientiser les Canadiens au problème de la dégradation des sols et de son impact potentiel pour l'environnement, pour les consommateurs et l'économie canadienne.

ÉTUDES CHOISIES

En mai 2015, le comité a déposé un rapport sur le sujet d'actualité de la santé des abeilles, intitulé *L'importance de la santé des abeilles pour une production alimentaire durable au Canada*. L'étude sur laquelle porte ce rapport avait pour objectif de trouver le juste équilibre qui

permettra de maintenir la santé des abeilles tout en produisant les cultures nécessaires pour nous nourrir.

En juin 2014, le comité a déposé un rapport intitulé *L'innovation agricole : un élément clé pour nourrir une population en pleine croissance* qui avait aussi pour thème l'innovation. Le rapport comporte trois volets et contient 19 recommandations. Il s'intéresse d'abord à l'évolution constante du secteur, de même qu'au caractère essentiel de la capacité d'adaptation des intervenants. Ensuite, il montre l'importance de l'innovation et sa nécessité pour atteindre les résultats souhaités. Enfin, il insiste sur l'importance de continuer de faire preuve d'innovation et d'être ouvert aux idées nouvelles.

Abordant le volet de son mandat lié à la foresterie, le comité a déposé un autre rapport portant sur le thème de l'innovation en juillet 2011, intitulé *Le secteur forestier canadien : Un avenir fondé sur l'innovation* qui posait un diagnostic sur les problèmes de l'industrie forestière. Plus précisément, il décrit les causes et les origines de la crise qui frappe l'industrie forestière dont les causes structurelles (p.ex., baisse de la demande du papier journal due à l'essor des publications électroniques) et les causes conjoncturelles (p.ex., déclin du marché de la construction aux États-Unis). Il évalue également le rôle et les responsabilités du gouvernement fédéral dans ce secteur en ce qui concerne, entre autres, la recherche, le développement de marchés et le commerce.

En juin 2008, le comité a déposé un rapport intitulé *Au-delà de l'exode : mettre un terme à la pauvreté rurale*. Le comité y faisait 68 recommandations visant à réduire la pauvreté rurale et le déclin des régions rurales au Canada et à augmenter l'engagement politique du gouvernement fédéral à l'égard des questions rurales. La même année, le comité a produit un rapport intitulé *Des coûts croissants pour les agriculteurs canadiens*. Ce rapport se penchait sur les facteurs à l'origine de la forte augmentation périodique des prix des intrants agricoles.

En avril 2004, le comité s'est penché sur la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), qui avait frappé le secteur agricole peu de temps auparavant, et il a publié un rapport provisoire intitulé *La crise de l'ESB – leçons pour l'avenir*.

TRAVAUX LÉGISLATIFS CHOISIS

Depuis 1987, lorsque le comité a pris sa forme actuelle, de nombreux projets de loi concernant des questions relatives à l'agriculture lui ont été renvoyés. La plupart de ces projets de loi visaient surtout la modification de lois existantes, notamment la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

TRAVAUX EN COURS

Pour savoir quels travaux réalise actuellement le comité, il suffit de consulter les ordres de renvoi qu'il a reçus du Sénat ou de suivre ses délibérations. Pour obtenir de l'information détaillée sur les travaux en cours, prière de visiter le site Web du comité à l'adresse <http://senat-senat.ca/agfo.asp>.